

221C1977
FR0013506730-FS0645

4 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 août 2021, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 11 718 227 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	11 697 932	5,11
Goldman, Sachs & Co. LLC	20 295	0,01
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	11 718 227	5,12

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

A cette occasion, Goldman Sachs International a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 8 208 825 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALLOUREC et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 489 107 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 13 contrats « *swaps* », à dénouement en espèces, exerçables à tout moment entre le 2 septembre 2021 et le 28 juillet 2031.

¹ Sur la base d'un capital composé de 228 928 428 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.